

## **Rapport de la Task Force « Perspectives Apprentissage »**

à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle 15 novembre 2021

---

## Sommaire

Résumé .....	3
1 Développements entre novembre 2020 et septembre 2021 .....	4
1.1 Task Force « Perspectives Apprentissage » .....	4
1.2 Évolution du marché des places d'apprentissage .....	6
1.3 Situation concernant la transition I .....	7
1.4 Situation pendant la formation professionnelle initiale .....	8
1.5 Procédures de qualification 2021 .....	9
1.6 Transition II : entrée sur le marché du travail .....	10
1.7 Train de mesures .....	12
1.8 Formation professionnelle supérieure .....	15
2 Considérations systémiques : les structures de la formation professionnelle fonctionnent bien ....	16
3 Conclusions et perspectives .....	17
4 Propositions à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle .....	18
Annexe.....	19
Fiche d'information sur le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » .....	19
Exemples de projets liés au programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » .....	20

## Résumé

La Task Force « Perspectives Apprentissage », qui réunit des représentants des partenaires de la formation professionnelle, a également tout mis en œuvre en 2021 afin qu'un maximum de jeunes trouvent une place d'apprentissage en dépit des mesures restrictives dues à la pandémie de coronavirus, que les entreprises formatrices pourvoient leurs places vacantes et que les jeunes ayant achevé leur apprentissage puissent intégrer le marché du travail ou poursuivre leur parcours de formation. Un axe majeur du travail de la Task Force a par ailleurs consisté à maintenir la formation dans tous les lieux de formation.

L'approche coordonnée qui prévaut entre tous les partenaires de la formation professionnelle a permis de réagir avec efficacité et souplesse à l'évolution de la situation, favorisée en cela par la diffusion régulière d'informations et la mise en place de mesures de communication ciblées de la Task Force. En prenant appui sur les structures existantes, la Task Force a apporté aux cantons, aux entreprises formatrices et aux jeunes le meilleur soutien possible, ce qui s'est traduit pour les acteurs par un renforcement de leur position sur le terrain et pour les cantons par une prise en compte de leur situation respective. Les partenaires de la formation professionnelle ont eu la possibilité, dans tous les domaines de la formation professionnelle, de recourir à des instruments et à des mesures ayant déjà fait leurs preuves. Dans le même temps, de nouvelles mesures ont aussi été élaborées, telles que des offres de remplacement virtuelles dans le cadre du processus de choix d'une profession.

Le monitoring réalisé tous les mois atteste que la situation sur le marché des places d'apprentissage est restée généralement stable en 2021. Le processus de choix d'une profession a pu être maintenu malgré les mesures restrictives. La plupart des formations professionnelles initiales ont eu lieu selon les modalités habituelles. Dans les branches qui ont particulièrement souffert des mesures destinées à enrayer la pandémie, le lieu de formation entreprise ne pouvait parfois accueillir des apprentis que dans un cadre très limité. Les formats de remplacement proposés par les entreprises ont néanmoins permis aux personnes en formation d'atteindre leurs objectifs. Les procédures de qualification 2021 se sont déroulées pour l'essentiel selon le droit en vigueur. Les candidats de 2021 ont donc eux aussi obtenu une certification pleinement reconnue sur le marché du travail.

Le programme de promotion de la Confédération « Places d'apprentissage Covid-19 » rencontre un écho toujours aussi favorable. Les projets visant à réduire les effets de la pandémie sur le marché des places d'apprentissage ont afflué de toutes les régions du pays. Au 30 septembre 2021, la Confédération a soutenu 85 projets et accordé ou garanti des aides pour un montant de 22 millions de francs.

Au printemps 2021, la baisse déjà exceptionnelle du taux de chômage des jeunes s'est poursuivie du fait de l'assouplissement des mesures destinées à endiguer le coronavirus. Le nombre de jeunes sans emploi au troisième trimestre 2021 était toujours nettement inférieur aux valeurs moyennes des années précédentes.

La formation professionnelle a également montré en 2021 qu'elle pouvait résister à la crise. Un partenariat de la formation professionnelle qui fonctionne bien et des mesures complémentaires ayant déjà fait leurs preuves ont été autant de garants de la stabilité dans la formation professionnelle. Si l'on part du principe que la reprise de l'économie va se confirmer et que la situation liée à la pandémie ne va pas de nouveau conduire à la mise en place de mesures restrictives, le retour à une situation dite normale doit aussi être l'objectif dans la formation professionnelle. Par conséquent, il est tout à fait opportun de mettre fin dans les règles au mandat de la Task Force. En tant qu'organe à part entière du partenariat de la formation professionnelle, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) est en mesure de se charger de la surveillance du marché des places d'apprentissage et de prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. Le monitoring sera maintenu sous la forme qui convient dans le cadre des structures existantes. Le programme de promotion de la Confédération sera reconduit jusqu'à la fin du mois de mars 2022.

# 1 Développements entre novembre 2020 et septembre 2021

## 1.1 Task Force « Perspectives Apprentissage »

En mai 2020, le président de la Confédération Guy Parmelin a mandaté le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour mettre sur pied une Task Force dans le but de contrer efficacement les effets de la pandémie de coronavirus sur la formation professionnelle. La Task Force « Perspectives Apprentissage » se compose des membres de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP)<sup>1</sup>.

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) s'engagent en commun au sein de la Task Force pour permettre au plus grand nombre possible de jeunes de trouver une place d'apprentissage. Le but est aussi de faire en sorte que les entreprises formatrices puissent pourvoir leurs places d'apprentissage vacantes en vue de couvrir leurs futurs besoins en professionnels qualifiés. Il s'agit également d'assurer la formation des apprentis, la mise en œuvre des procédures de qualification et, en coordination avec le SECO, l'application de mesures pour les personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale.

En référence au rapport 2020, les travaux de la Task Force « Perspectives Apprentissage » peuvent également être résumés comme suit pour 2021 :

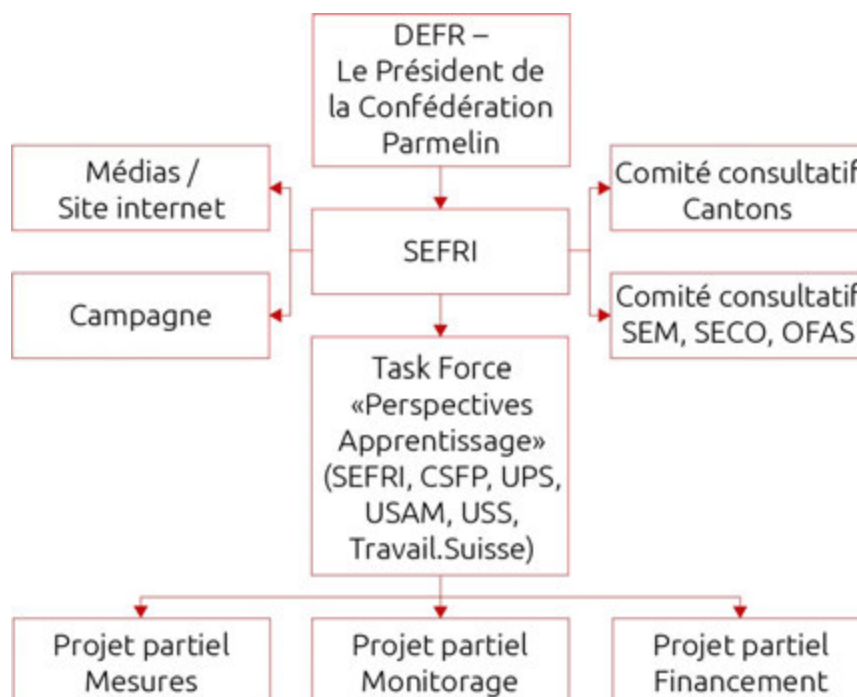
- L'étroite collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle a également permis en cette période de crise de mener rapidement des discussions, de mettre en place des groupes de travail de manière efficace et d'élaborer des propositions de solutions associant tous les acteurs concernés. Les processus et les canaux de communication qui ont permis d'agir rapidement étaient déjà en place.
- En combinaison avec les chiffres du chômage communiqués par le SECO, le monitoring mensuel du marché des places d'apprentissage permet d'identifier à temps les tendances et les éventuelles actions à mener.
- Au niveau de l'offre et de la demande, des mesures éprouvées sont proposées pour le processus habituel de choix d'une profession, mesures également élaborées dans le contexte des crises économiques ou des crises du marché des places d'apprentissage passées. Ces mesures peuvent être réactivées, renforcées ou complétées avec souplesse et en privilégiant les initiatives partant de la base.
- La Confédération soutient les partenaires de la formation professionnelle de manière ciblée sur la base d'un programme de promotion spécifique. Dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » lancé par la Task Force en mai 2020, la Confédération a financé au 30 septembre 2021 pas moins de 85 projets et versé ou alloué des contributions pour un montant de 22 millions de francs.

Sur recommandation du Sommet national de la formation professionnelle réuni en novembre 2020, le mandat de la Task force a été prolongé d'un an en raison d'une situation épidémique encore tendue. Les objectifs et la composition de la Task force « Perspectives Apprentissage » demeurent inchangés. En raison du changement de structure, les membres de l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » sont devenus membres de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) à partir de janvier 2021. Deux organes consultatifs ont continué à assurer la coordination au sein des cantons (par l'intermédiaire de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP) et au sein de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales OFAS, Secrétariat d'État aux migrations SEM et Secrétariat d'État à l'économie SECO).

---

<sup>1</sup> Jusqu'à fin 2020 : organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 ».

### Organigramme de la Task Force « Perspectives Apprentissage »



Source : SEFRI

La Task Force « Perspectives Apprentissage » a pour tâche principale de surveiller et d'analyser l'évolution de la situation et, en cas de déséquilibre, de prévoir de manière immédiate et efficace des mesures de stabilisation appropriées. Afin d'atteindre ces objectifs, la Task Force 2021 a poursuivi les trois projets partiels.

#### Mesures

Les mesures éprouvées et celles nouvellement introduites ont été rendues visibles et ont pu, le cas échéant, être renforcées ou développées. Grâce à la mise en réseau, au dialogue avec les différents acteurs, à l'organisation de tables rondes et à la création de groupes de travail, la collaboration a pu être renforcée et la coordination améliorée. Sur la base de la loi fédérale sur la formation professionnelle, la Confédération peut en outre allouer des fonds pour financer des projets.

#### Monitoring

En étroite collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, la situation sur le marché des places d'apprentissage et sur le marché du travail pour les personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale a été surveillée en permanence. Au début de chaque mois, les chiffres collectés dans les cantons, les chiffres sur le chômage des jeunes fournis par le SECO ainsi que les mesures en cours ont été présentés dans un communiqué de presse.

#### Financement

Grâce à son programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la Confédération a pu, dans le cadre de crédits existants (art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle), encourager des projets de manière prioritaire en assumant jusqu'à 80 % de leurs coûts. Le programme de promotion a contribué au financement de projets des organisations du monde du travail, des cantons et des associations en vue de stabiliser le marché des places d'apprentissage, dont notamment des

bourses des places d'apprentissage virtuelles et des salons des métiers virtuels. Un soutien a également été apporté à des formats de remplacement pour la formation initiale en entreprise dans des branches particulièrement touchées comme, par exemple, une semaine de pratique professionnelle dans le secteur de l'événementiel ou des cours de préparation aux examens de fin d'apprentissage dans le domaine de la restauration. Ces mesures ont aidé de manière significative à la réalisation des objectifs de formation.

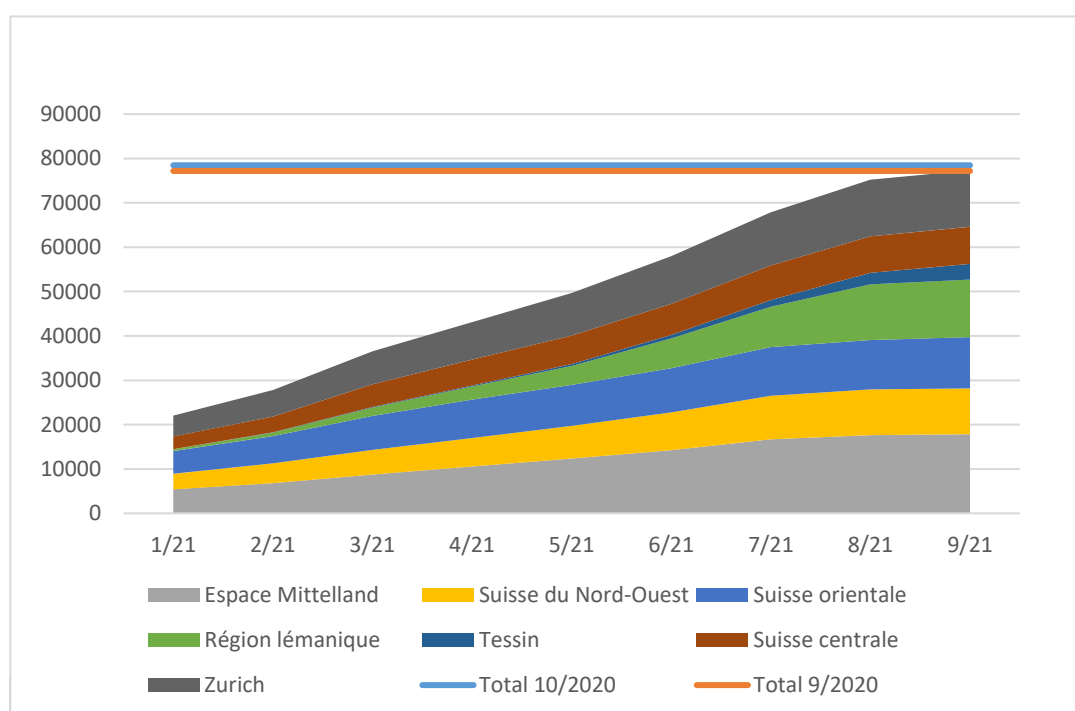
La mobilisation et l'approche coordonnée de tous les partenaires de la formation professionnelle ont également permis en 2021 de répondre de manière agile et efficace à l'évolution de la situation. À partir des structures existantes, les cantons, les entreprises formatrices et les jeunes ont pu bénéficier du meilleur soutien possible grâce à l'appui fourni aux acteurs locaux et à la prise en compte des particularités cantonales.

## 1.2 Évolution du marché des places d'apprentissage

En étroite collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, la Task Force observe, depuis avril 2020, l'évolution de la situation sur le marché des places d'apprentissage et sur le marché du travail pour les personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale. Le monitoring mensuel s'appuie sur une enquête effectuée auprès des cantons.

On peut constater que la situation sur le marché des places d'apprentissage a également été généralement stable en 2021. Dans l'ensemble de la Suisse, environ 77'300 contrats d'apprentissage avaient été conclus à la fin du mois de septembre. Par rapport à 2020, cela représente environ 140 contrats d'apprentissage supplémentaires signés.

### Contrats d'apprentissage conclus à la fin du mois de septembre 2021



Source: Enquête mensuelle auprès des cantons. (Saint-Gall: chiffres du mois d'août)

Par rapport aux années précédentes, des retards ont été enregistrés en 2021 dans le recrutement de nouvelles personnes à former dans les branches particulièrement touchées par la crise du coronavirus (par ex. la restauration, l'hôtellerie, le secteur de l'événementiel et celui du fitness). Il existe également des différences régionales. Dans l'ensemble, le bilan est cependant positif.

### 1.3 Situation concernant la transition I

Le passage vers la formation professionnelle initiale s'inscrit dans le prolongement du processus de choix d'une profession. En raison du Covid-19 et des différentes mesures de protection et de restriction dans l'économie, le processus de choix d'une profession n'a pas pu se dérouler de manière habituelle en 2020/2021. Les salons des métiers ont dû être annulés jusqu'à l'été 2021. Les journées découverte et les séances d'information sur les professions organisées par les entreprises n'ont pu être proposées que de manière limitée en raison de la généralisation du télétravail et des mesures de protection dans les entreprises. L'échange direct entre l'entreprise formatrice et les jeunes intéressés par une formation a parfois été difficile.

Le processus de choix d'une profession a cependant pu être maintenu malgré les restrictions. Des offres de remplacement telles que des séances d'information en ligne, des salons des métiers virtuels et des bourses des places d'apprentissage également virtuelles ont permis de rapprocher les jeunes et les entreprises. Afin de combler les lacunes, la Task Force a organisé fin novembre 2020 une table ronde avec différents acteurs du marché des places d'apprentissage, de l'orientation professionnelle et des salons des métiers. L'objectif était de faire le point sur la situation et d'identifier les mesures requises pour maintenir le processus de choix d'une profession pendant la pandémie de Covid-19. Il est apparu que des mesures doivent être prises dans le domaine de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, en matière de coopération ciblée entre les fournisseurs de plateformes internet et au niveau de la communication.

#### Mesures issues de la table ronde relative au processus de choix d'une profession

Échange de bonnes pratiques	<p>Le site internet de la Task Force propose une vue d'ensemble de mesures et de bonnes pratiques et est régulièrement mis à jour.</p> <p>Une vue d'ensemble des activités couronnées de succès qui ont été organisées par les Ortra et les entreprises concernant le processus de choix d'une profession et l'attribution des places d'apprentissage permet d'assurer le transfert de savoir-faire pour les entreprises et les Ortra.</p>
Utilisation des offres existantes	<p>Les ressources de plateformes internet comme celles du CSFO, de Gateway, de SwissSkills ou de Yousty sont disponibles sur demande pour le développement de formats de remplacement.</p>
Échanges entre les fournisseurs de grandes plateformes internet	<p>Le CSFO, Gateway, SwissSkills et Yousty ainsi que la CSFP et le SEFRI échangent des informations sur les possibilités de soutien. Un transfert de savoir-faire pour les salons des métiers et une réunion d'échange pour la mise en œuvre de bourses des places d'apprentissage virtuelles ont servi l'objectif visant à présenter des applications et des projets les plus concrets possible sur la manière de favoriser le processus de choix d'une profession dans la situation actuelle.</p>
Communication de la Task Force	<p>La Task Force a informé les acteurs de la formation professionnelle de ses conclusions et mesures en lien avec le processus de choix d'une profession. En 2021, elle a mené une campagne de communication en guise de soutien et mis en avant les enjeux de la formation professionnelle, notamment dans les médias sociaux.</p>

Soutien financier	<p>Le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » de la Confédération est également disponible pour des projets dans le domaine du processus de choix d'une profession.</p> <p>Avant de soumettre un projet, il convient de clarifier l'utilisation des ressources existantes et les possibilités de collaboration. Le SEFRI attire l'attention des requérants sur la mise à profit d'éventuelles synergies.</p>
-------------------	---

Les mesures définies ont mené à des projets concrets dans le contexte de la transition I, mesures qui ont été soutenues dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », telles que les salons des métiers virtuels (voir fiche d'information en annexe). Les deux associations patronales UPS et USAM ont en outre commandé une étude portant sur le transfert de savoir-faire entre les entreprises formatrices, les associations professionnelles et les organisations du monde du travail pendant la pandémie de coronavirus. Les mesures proposées sous la forme de recommandations doivent permettre d'améliorer à long terme la coopération entre les organisations faitières, les associations professionnelles et les organisations du monde du travail<sup>2</sup>.

#### 1.4 Situation pendant la formation professionnelle initiale

En 2021, la plupart des formations professionnelles initiales se sont déroulées dans les conditions habituelles. Les personnes en formation ont été concernées à des degrés divers par la crise du coronavirus, tant pour ce qui est de leur formation en entreprise que pour la partie en école.

Dans certaines branches particulièrement touchées (notamment la restauration, l'hôtellerie, le secteur de l'événementiel et celui du fitness), l'entreprise en tant que lieu de formation n'était bien souvent disponible que de manière fortement limitée. Grâce aux échanges entre les acteurs, des formats de remplacement pour la formation en entreprise ont cependant été développés rapidement comme, par exemple, le projet national « Next Generation » dans le domaine de l'événementiel ou la coordination suprarégionale des journées pratiques dans le domaine de la restauration. Ces formats de remplacement ont été mis en œuvre avec succès par les branches particulièrement touchées et les cantons, en partie grâce au soutien accordé dans le cadre du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » (voir fiche d'information sur les différents projets en annexe).

Afin d'alléger la charge des entreprises formatrices, le Conseil fédéral avait décidé en mars 2020 que les personnes en formation avaient également droit à une indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Cette décision était valable jusqu'en septembre 2021. De même, les formateurs en entreprise ont pu bénéficier de cette indemnité jusqu'en septembre 2021 s'ils subissaient une réduction de leur temps de travail mais continuaient à encadrer les personnes en formation. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail se sont avérées très utiles pour le bon fonctionnement de la formation professionnelle.

Les cours dans les écoles professionnelles ont continué après la levée de la fermeture des écoles au printemps 2020. En raison du confinement, les écoles ont acquis de l'expérience avec les méthodes d'enseignement numériques, méthodes qu'elles ont pu utiliser au cours des mois suivants en fonction de l'évolution de la situation liée à l'épidémie. Par une lettre de recommandation de la CSFP<sup>3</sup>, les représentants des trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et cours interentreprises) ont été invités à prendre les mesures nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de formation 2020/2021. Les retards dans la formation scolaire ont ainsi pu être limités.

---

<sup>2</sup> [Adéquation \(taskforce2020.ch\)](#).

<sup>3</sup> [empfehlung\\_bildungsziele\\_f.pdf](#). La recommandation a été adoptée par le comité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle et ne revêt pas un caractère contraignant.



Bien que les cours interentreprises, en tant que troisième lieu de formation, s'inscrivent dans le contexte de la formation à la pratique professionnelle, ils ont été traités, pendant le confinement 2020, de la même manière que l'enseignement de l'école professionnelle. Les cours interentreprises en présentiel n'étaient de ce fait plus autorisés. En janvier 2021, la Task Force a par conséquent adopté une recommandation à l'intention de tous les décideurs des pouvoirs publics afin d'autoriser à nouveau et de manière générale les cours interentreprises, la formation en entreprise et la formation pratique en école ainsi que la tenue des examens. Cette recommandation a été suivie par les cantons.

## 1.5 Procédures de qualification 2021

Les procédures de qualification 2021 se sont déroulées en grande partie conformément à la législation en vigueur, également en ce qui concerne les personnes qui ont répété un examen et les candidats qui n'ont pas suivi une filière de formation réglementée (art. 32 OFPr). De ce fait, les personnes qui ont terminé leur formation professionnelle initiale ont pu également obtenir en 2021 une certification pleinement reconnue sur le marché du travail et les candidats à l'examen de maturité professionnelle, un certificat de maturité professionnelle attestant leur aptitude à entreprendre des études dans une haute école spécialisée.

Pour parvenir à ce résultat, les partenaires de la formation professionnelle représentés au sein de la Task Force ont convenu d'un processus commun et mutuellement coordonné dès la fin de 2020. La Task Force a ainsi mis en place un groupe de travail pour les procédures de qualification qui a élaboré les bases nécessaires. Début 2021, les responsables concernés de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux ont approuvé la solution élaborée en commun. La base légale pour la mise en œuvre des procédures de qualification 2021<sup>4</sup> est entrée en vigueur le 12 mars 2021.

Pierres angulaires de la procédure de qualification 2021 :

- Les cantons ont élaboré des mesures d'organisation pour les examens dans le cadre des écoles professionnelles afin que ces examens puissent se dérouler selon le droit en vigueur.
- Pour les cas où les mesures de protection nationales et cantonales n'auraient pas permis la mise sur pied d'examens scolaires malgré les mesures organisationnelles, une solution de rechange a été élaborée pour l'organisation de ces examens.
- Les travaux pratiques et les éventuels examens partiels dans le cadre des examens de fin d'apprentissage se sont également déroulés conformément au droit applicable (ordonnances sur la formation). Les organes responsables ont élaboré des mesures permettant, dans la mesure du possible, d'organiser les travaux pratiques et les examens partiels selon les modalités habituelles. La solution de rechange préparée n'a été utilisée dans certains cantons que pour quelques professions, à savoir pour les aides en soins et accompagnement AFP, les assistants socio-éducatifs CFC, les assistants en soins et santé communautaire CFC, les agents d'exploitation CFC, les agents de propreté CFC, les agents de propreté AFP et les gardiens d'animaux CFC.

Les taux de réussite étaient comparables à ceux des années précédentes. Les cantons n'ont rien signalé de particulier, que ce soit d'un point de vue général ou par rapport à certaines professions, les examens finaux ont pu, à quelques exceptions près, se dérouler sans problème et selon les modalités habituelles.

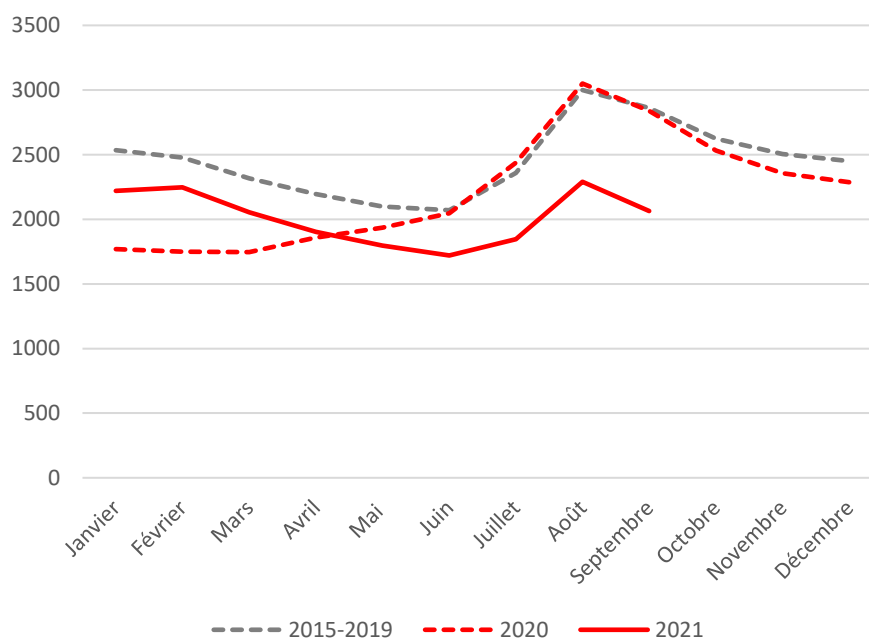
---

<sup>4</sup> « Ordonnance relative aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale en 2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 » et « ordonnance relative aux examens cantonaux de la maturité professionnelle fédérale et à la promotion en 2021 dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ».

## 1.6 Transition II : entrée sur le marché du travail

Partant d'un niveau comparativement bas, le nombre de personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale et se trouvant au chômage a fortement augmenté à partir d'avril 2020 en raison des mesures très restrictives en matière de politique de santé. En juin 2020, le niveau moyen des années 2015 à 2019 a finalement été atteint. Au cours des mois suivants, le nombre de personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale et se trouvant au chômage a évolué de manière relativement comparable aux cinq années précédentes. À partir d'octobre 2020, une baisse légèrement supérieure à la moyenne a été enregistrée, baisse qui a eu tendance à se poursuivre avec l'assouplissement, au printemps 2021, des mesures liées au coronavirus. En septembre 2021, le nombre de personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale et se trouvant au chômage était de 2064, ce qui est nettement inférieur au niveau moyen des années 2015 à 2019 (2868).

### Nombre de personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale et se trouvant au chômage entre fin janvier 2019 et fin septembre 2021

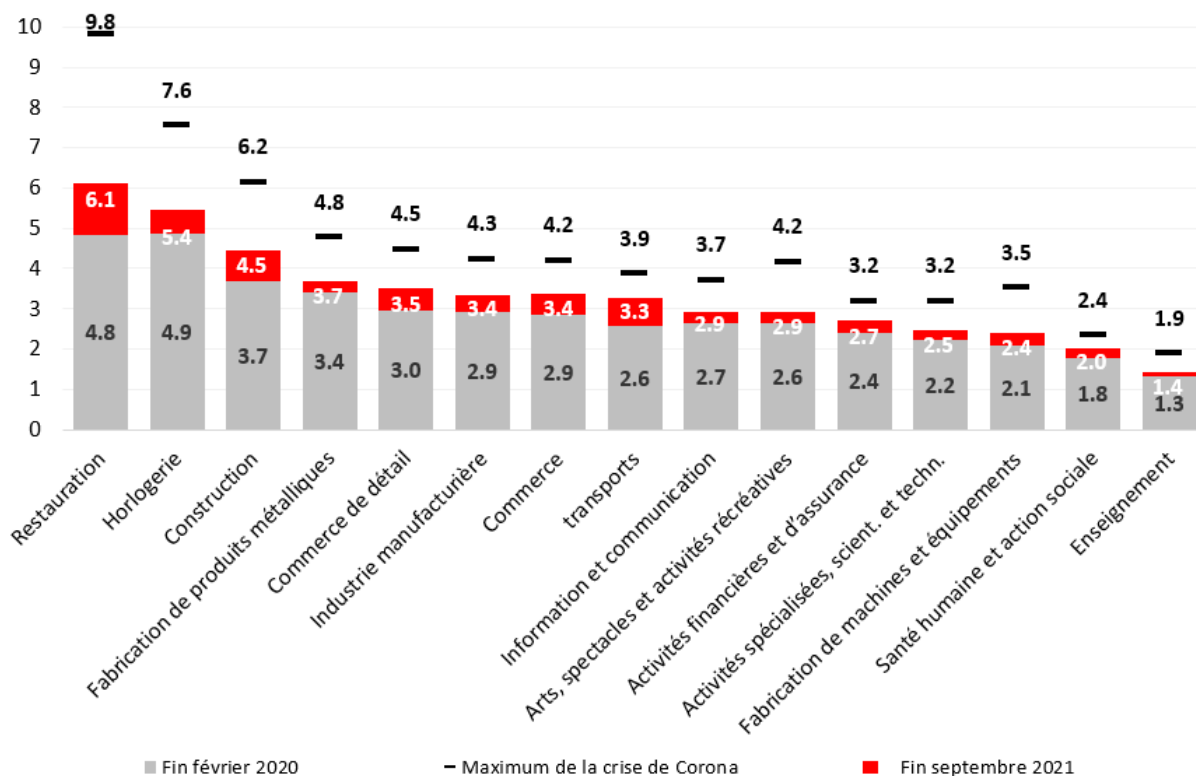


Graphique : SECO

En général, le chômage des jeunes augmente davantage pendant les crises économiques que celui des autres groupes d'âge. Cette tendance s'explique par le fait que les jeunes sont moins nombreux à faire partie de la main-d'œuvre régulière des entreprises et sont plus souvent engagés pour des emplois plus flexibles tels que le travail sur appel ou le travail temporaire. Cette main-d'œuvre est plus touchée par les licenciements mais aussi par le gel des embauches. Le chômage des jeunes se résorbe aussi plus rapidement dès qu'une reprise économique s'amorce. Ce processus s'est à nouveau vérifié lors de la crise du coronavirus. Les résiliations de contrats d'apprentissage dues à des faillites se sont avérées marginales. Le monitoring a montré que les quelques personnes en formation concernées par une résiliation de contrat ont généralement pu poursuivre leur formation dans une autre entreprise.

Avec l'assouplissement des mesures liées au coronavirus au printemps 2021, un vaste mouvement de redressement a globalement démarré. Toutes les branches peuvent désormais faire état d'une baisse significative du chômage par rapport au pic atteint pendant la crise du coronavirus. En valeur absolue, la plus forte baisse du taux de chômage a été enregistrée dans les branches les plus touchées par la crise (principalement l'hôtellerie et la restauration, l'industrie horlogère et le bâtiment, mais aussi le domaine des arts, du spectacle et des loisirs ainsi que celui de la construction mécanique).

### Chômage par branche entre fin février 2020 et fin septembre 2021



Graphique : SECO

Les futurs développements seront suivis de près par le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER). L'assurance-chômage peut intervenir de manière ciblée avec des mesures relatives au marché du travail. Si le chômage augmente, les organes cantonaux chargés de l'exécution de l'assurance-chômage disposent de plus de moyens financiers pour conseiller et soutenir activement les chômeurs. À partir de mars 2020, diverses prestations destinées aux jeunes chômeurs ont été étendues, en partie de manière temporaire. Il était ainsi plus facile pour les entreprises, même en cas de réduction de l'horaire de travail, de continuer à employer des personnes en formation après la fin de leur apprentissage. Ces mesures ont amélioré la situation des personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale en leur facilitant un passage direct sur le marché du travail.

La crise a montré que l'implication proactive et précoce des écoles professionnelles dans la transition II, en collaboration avec les cantons ou les prestataires privés, est judicieuse. Des offres de conseil supplémentaires pour les personnes en dernière année de formation ont, par exemple, été introduites dans plusieurs écoles professionnelles. Des programmes de mobilité offrent en outre la possibilité de développer et d'approfondir les compétences linguistiques en Suisse.

Selon l'enquête « Pouls des places d'apprentissage » menée en juillet par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), les entreprises formatrices interrogées ont déclaré continuer à employer un pourcentage élevé d'apprentis après leur formation professionnelle initiale. 68 % des entreprises ont déclaré qu'elles ne changeront pas leur pratique en la matière par rapport à la période précédant la pandémie de coronavirus. Seuls 5 % des entreprises garderont moins de personnes venant de terminer une formation professionnelle initiale.

Par rapport à l'année précédente, on relève en 2021 une augmentation des inscriptions à la MP 2 (maturité professionnelle obtenue à l'issue de l'apprentissage).

## Mesures prises dans le cadre de la transition II

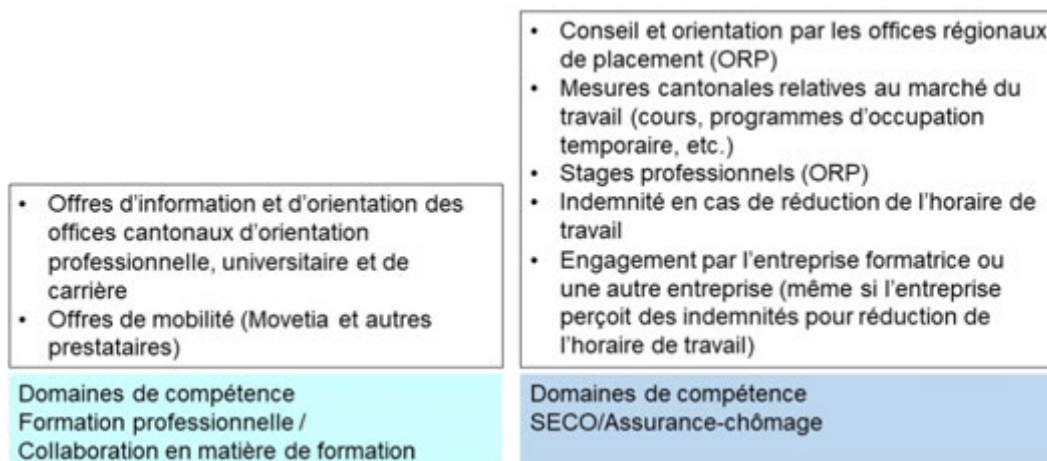


Schéma : SEFRI

## 1.7 Train de mesures

Les cantons disposent d'un train de mesures de soutien éprouvées et efficaces. Les organisations du monde du travail s'engagent elles aussi en faveur de leurs branches et de leurs entreprises. Au besoin, les partenaires de la formation professionnelle peuvent développer les instruments existants ou les compléter par d'autres mesures. La situation sur le marché des places d'apprentissage variant d'un canton à l'autre et d'une branche à l'autre, il n'y a pas de solution unique convenant pour toutes les situations. La flexibilité et les projets développés depuis la base sont de ce fait des facteurs de réussite essentiels.

En 2021, la Task Force a également veillé à optimiser la mise en réseau et les échanges au niveau national et a formulé des recommandations à l'intention des partenaires de la formation professionnelle.

### Train de mesures en faveur du marché des places d'apprentissage et de l'insertion professionnelle

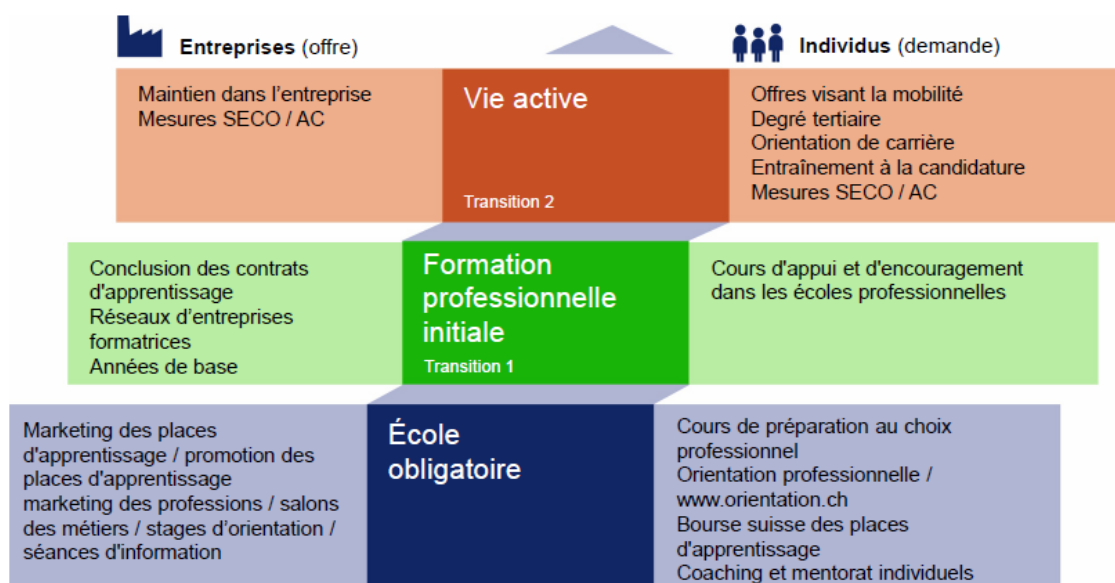


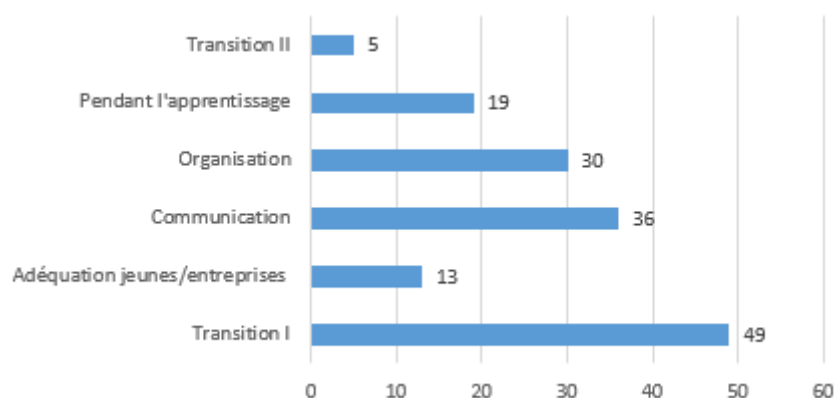
Schéma : SEFRI

### Programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »

Avec le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la Confédération a la possibilité, conformément aux art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP; RS 412.10) et dans le cadre des crédits existants, d'encourager de manière ciblée, jusqu'à hauteur de 80 % des coûts (normalement 60 %), des projets des cantons, des organisations du monde du travail et des associations visant à maintenir, créer et pourvoir des places d'apprentissage, à concevoir de nouveaux modèles de formation ou à prévenir les résiliations de contrats d'apprentissage. Les demandes qui s'inscrivent dans ce contexte sont traitées de manière prioritaire par le SEFRI.

Le programme de promotion de la Confédération a été accueilli très favorablement (voir également la fiche d'information en annexe). Des propositions de projets permettant de limiter les effets de la pandémie et de favoriser les places d'apprentissage ont afflué de toutes les régions du pays. À la date du 30 septembre 2021, la Confédération a encouragé 85 projets et versé ou alloué des contributions pour un montant de 22 millions de francs. Ce programme n'a pas vocation à accorder des primes à l'intention des entreprises pour favoriser la création et le maintien de places d'apprentissage ou à financer les charges salariales des personnes en formation.

### Programme de promotion : thèmes encouragés



Graphique : SEFRI

La Confédération a pu financer des projets relevant de diverses catégories de mesures. Pour le passage du degré secondaire I à la formation professionnelle initiale, les cantons ont notamment présenté de nombreux projets qui ont été soutenus par la Confédération, dont des projets d'information et de conseil aux jeunes ou d'accompagnement individuel des jeunes dans le cadre du processus de candidature. Les projets les plus fréquemment soutenus comprenaient également des mesures de communication visant à promouvoir spécifiquement les places d'apprentissage et le marketing des professions dans certaines branches. La troisième catégorie de projets cofinancés vise à préserver et à encourager la formation en entreprise. Par exemple, l'Association suisse des techniciens de théâtre et de spectacle a lancé « Next Generation - Swiss Education Showcase », un projet innovant au cours duquel les personnes en formation ont pu exercer leurs compétences lors de neuf concerts diffusés dans un espace virtuel. Le président de la Confédération Guy Parmelin a soutenu ce projet par un message vidéo.

### Mesures de communication

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » a également contribué à la stabilité du marché des places d'apprentissage au travers de mesures de communication. Elle a informé de la situation dans la formation professionnelle par le biais de bulletins d'information et de communiqués de presse.

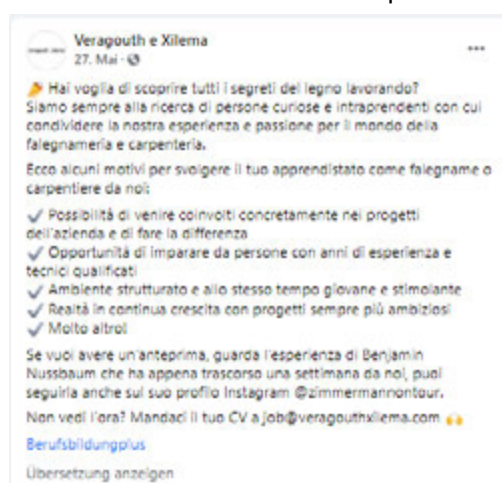
- Les bulletins d'information ont servi à informer les organisations membres des partenaires sociaux et les cantons des recommandations de la Task Force et d'autres communications importantes, par

exemple concernant la mise en œuvre des procédures de qualification. La diffusion a eu lieu par l'intermédiaire des partenaires de la formation professionnelle.

- À partir d'avril 2020, des communiqués de presse coordonnés entre les partenaires de la formation professionnelle et un tableau de bord sur la situation dans la formation professionnelle ont été publiés chaque mois.

En plus des mesures prises par les cantons et les organisations du monde du travail, les jeunes et leur entourage ont été informés, par le biais d'une campagne de communication, des possibilités de commencer une formation professionnelle initiale à l'été 2021. Pour leur part, les entreprises ont été encouragées à poursuivre leur engagement en faveur de la formation professionnelle. Les médias sociaux ont été les principaux vecteurs utilisés pour toucher ces deux groupes cibles.

Une première campagne dans les médias sociaux a été lancée au début de l'année 2021 avec des messages génériques tels que « Suisse + formation professionnelle - Un duo gagnant » adressés à tous les groupes cibles. Avec une deuxième campagne sur les médias sociaux, la Task Force a invité les parents à visiter avec leurs enfants les plateformes virtuelles des salons des métiers. Une troisième campagne a encouragé les entreprises formatrices et les partenaires de la formation à s'engager en faveur de la formation professionnelle via leurs propres canaux de communication avec un slogan personnalisé (« Emma + Emmi - Un duo gagnant »). Pour ce faire, un modèle d'affiche à compléter était disponible sur la page d'accueil proapprentissage.ch. Avec cette campagne lancée par la Confédération, les entreprises formatrices disposaient d'un instrument soutenu en commun, notamment pour attirer l'attention sur leurs places d'apprentissage encore vacantes. À ce jour, plus de 700 entreprises formatrices et institutions de la formation professionnelle ont créé des affiches avec leur propre slogan et les ont partagées dans les médias sociaux. Ces posts ont à leur tour été marqués de likes et partagés, ce qui leur a permis d'atteindre un large public. Certaines entreprises formatrices ont utilisé leurs affiches dès août 2021 en vue de pourvoir les places d'apprentissage en 2022.





Au printemps 2021, une quatrième campagne dans les médias sociaux s'est adressée, par le biais de vidéos, aux jeunes en quête d'une place d'apprentissage et à leurs parents. Ces vidéos, qui mettaient en scène quatre grandes entreprises et cinq PME, visaient à motiver les jeunes à chercher une place d'apprentissage malgré les conditions difficiles.

Les mesures médiatiques ont été complétées par des mailings, du marketing téléphonique et par les canaux du SEFRI, du CSFO et de FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH.

Les cantons et les organisations du monde du travail ont également mis en lumière les enjeux de la formation professionnelle et l'importance de la formation professionnelle initiale en proposant un large éventail de mesures d'information et de communication. Le CSFO a notamment mis en place un guide Covid sur la plateforme internet [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch), informant, entre autres, des formats de remplacement tels que les séances d'information virtuelles. Enfin, une enquête menée par le patronat auprès des organisations du monde du travail et des entreprises a montré que ceux-ci utilisent aussi de plus en plus les médias sociaux pour faire connaître leurs offres, mais que l'échange d'informations pourrait encore être optimisé.

## 1.8 Formation professionnelle supérieure

En ce qui concerne les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs, la pandémie de coronavirus 2020 a nécessité des ajustements dans le déroulement des examens et, dans certains cas, des reports d'examens. En 2021, les organes responsables ont pu, jusqu'à présent, assurer le déroulement de tous les examens prévus en respectant les mesures de protection adéquates. Dans le cadre d'un projet s'inscrivant dans le contexte de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », on a examiné dans quelle mesure et sous quelles conditions il est possible d'organiser des examens en ligne dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Pour ce qui est des offres des écoles supérieures (filières de formation et Études postdiplômes), l'enseignement présentiel était encore interdit dans certains cas et les écoles ont continué de ce fait à proposer un enseignement à distance. Après la levée de l'interdiction, l'enseignement pouvait à nouveau être dispensé sur place, sous réserve notamment du respect des mesures de protection adéquates ou de la limitation du nombre d'étudiants.

Les échanges étroits qui existaient déjà avec les partenaires de la formation professionnelle se sont avérés précieux pour faire face à la pandémie. La grande flexibilité liée aux modèles d'enseignement alternatifs déjà appliqués dans le domaine de la formation professionnelle supérieure et l'expérience acquise en 2020 ont permis aux prestataires de s'adapter rapidement en 2021 aux contraintes imposées par la situation liée à l'épidémie. Le fait que la formation professionnelle supérieure s'adresse à des professionnels adultes qui disposent d'une plus grande expérience de l'apprentissage autonome a également facilité l'organisation.

## **2 Considérations systémiques : les structures de la formation professionnelle fonctionnent bien**

La gestion de la crise a prouvé que les structures de la formation professionnelle remplissent efficacement leur rôle. Grâce à la Task Force et à la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), les partenaires de la formation professionnelle disposent de structures bien établies où ils peuvent échanger, parler des éventuels conflits ou tensions et chercher ensemble des solutions. Ces possibilités d'échanges sont très précieuses aux yeux des partenaires.

Durant la pandémie, les cantons et les organisations du monde du travail ont pu recourir à des mesures ayant déjà fait leurs preuves, telles que le coaching et le mentoring ou les offres de conseil cantonales, afin de soutenir les personnes en formation et les entreprises formatrices. L'encouragement de projets par la Confédération permet de renforcer les mesures en vigueur, d'en mettre rapidement de nouvelles en place et de déployer tout aussi rapidement des solutions innovantes.

Une mention spéciale doit être accordée aux entreprises qui se montrent, pour la plupart d'entre elles, disposées à continuer à former des apprentis. L'économie est consciente du fait qu'elle doit investir aujourd'hui pour le personnel qualifié de demain. Il faut donc éviter toute intervention étatique dans le système de formation professionnelle en cas de crise économique. Faire la part belle à la formation initiale en école ou prôner le financement permanent des entreprises formatrices par l'État pourrait générer des coûts élevés et avoir des effets indésirables sur le système. Les atouts du système et son lien étroit avec le marché du travail doivent être préservés.

Les mesures politico-économiques prises par le SECO et les cantons ont elles aussi contribué pour une bonne part à une stabilisation globale de la situation. La mesure la plus importante pour la formation professionnelle a été la réduction de l'horaire de travail pour les apprentis et les formateurs en entreprise. À cette mesure était liée une condition pour les entreprises, celle de tout mettre en œuvre pour aider les apprentis à atteindre leurs objectifs de formation. L'indemnité versée en cas de réduction de l'horaire de travail a eu plusieurs effets positifs. Premièrement, le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage en raison de la situation économique est resté faible. Deuxièmement, malgré la réduction de l'horaire de travail, les formateurs en entreprise ont pu encadrer convenablement les apprentis grâce aux mesures de protection mises en place et continuer ainsi à les former au sein des entreprises dans un cadre adapté à la situation.

Les autres mesures visant à atténuer les conséquences de la crise du coronavirus sur l'économie, telles que les contributions à fonds perdu pour les petites entreprises<sup>5</sup> et les contributions supplémentaires de la Confédération en faveur des mesures cantonales pour les cas de rigueur destinées à répondre aux besoins spécifiques des entreprises, ont également compté de manière significative dans la stabilisation de la situation des entreprises et de leurs apprentis et par là même du système de formation professionnelle.

---

<sup>5</sup> Entreprises avec un chiffre d'affaires annuel allant jusqu'à 5 millions de francs.



### 3 Conclusions et perspectives

La formation professionnelle a montré qu'elle était en mesure de résister à la crise. En 2021, la pandémie de coronavirus a également eu une incidence moins importante sur le marché des places d'apprentissage que ce que les craintes initiales n'avaient laissé entrevoir. Un partenariat de la formation professionnelle qui fonctionne bien et des mesures complémentaires qui ont déjà fait leurs preuves ont été autant de garants de la stabilité dans la formation professionnelle.

Si l'on part du principe que la reprise de l'économie va se confirmer et que la situation liée à la pandémie ne va pas de nouveau conduire à la mise en place de mesures restrictives, le retour à une situation dite normale doit aussi être l'objectif dans la formation professionnelle. Par conséquent, il est tout à fait opportun de mettre fin dans les règles au mandat de la Task Force.

En tant qu'organe à part entière du partenariat de la formation professionnelle, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) est en mesure de se charger de la surveillance du marché des places d'apprentissage et de prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. Le monitoring sera maintenu sous la forme qui convient dans le cadre des structures existantes afin de poursuivre la mission de surveillance de la situation sur le marché des places d'apprentissage. Il sera ainsi toujours possible, selon la situation, d'identifier les déséquilibres et de mettre en place des mesures de stabilisation en temps utile.

Dans la perspective de la fin du mandat de la Task Force « Perspectives Apprentissage », les tâches ci-après doivent être effectuées dans le cadre du transfert des compétences.

#### **Transfert des tâches de la Task Force au sein de structures ordinaires**

Les membres de la Task Force « Perspectives Apprentissage » sont les mêmes que ceux de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP). Par conséquent, les thèmes traités par la Task Force peuvent être directement transférés à la CTFP. Il est tout à fait possible, si nécessaire, de prévoir d'autres séances en complément des séances habituelles de la CTFP. La fréquence de ces séances complémentaires peut être adaptée en urgence en fonction de l'évolution de la situation liée à l'épidémie ou des défis qui se posent dans la formation professionnelle.

#### **Reconduction du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 » jusqu'au 31 mars 2022**

Au travers du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », le cofinancement de projets menés par des organisations du monde du travail, des cantons ou des associations est reconduit dans le cadre des crédits existants (art. 54 et 55 LFPr). Le programme de promotion est prolongé jusqu'au 31 mars 2022 dans les mêmes conditions cadres. La [notice relative à ce programme](#) fournit toutes les informations utiles. La reconduction du programme de promotion permet, selon l'évolution de la situation sanitaire, d'octroyer rapidement un soutien financier dans le cadre actuel.

#### **Poursuite du monitoring**

La surveillance de la situation sur le marché des places d'apprentissage se poursuivra par le biais du monitoring. La Task Force déterminera d'ici la fin de son mandat de quelle manière et à quel rythme le monitoring sera réalisé et comment les données seront exploitées et publiées.

#### **Travaux préparatoires en vue de l'organisation des procédures de qualification 2022**

Les procédures de qualification 2022 seront organisées autant que possible selon les modalités habituelles. Si de nouvelles incertitudes surgissaient quant à la situation liée à l'épidémie, le groupe de travail « Procédures de qualification » serait réactivé à l'image de celui mis en place pour les procédures de qualification 2021. Comme en 2021, les travaux préparatoires menés par les partenaires de la formation professionnelle débiteront suffisamment tôt afin que les apprentis se voient aussi offrir la possibilité en 2022 d'obtenir une certification soutenue par les branches et pleinement reconnue sur le marché du travail.

## **4 Propositions à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle**

### **Propositions**

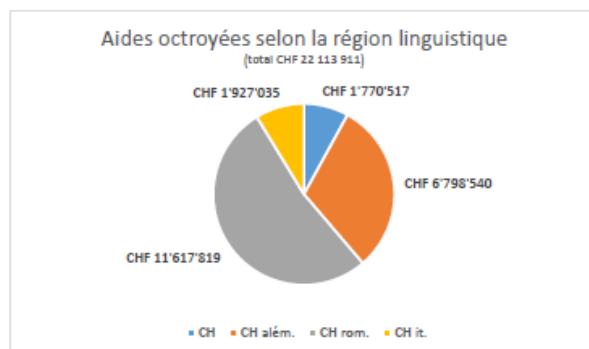
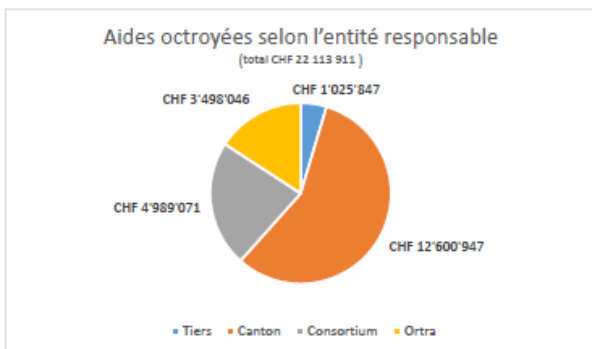
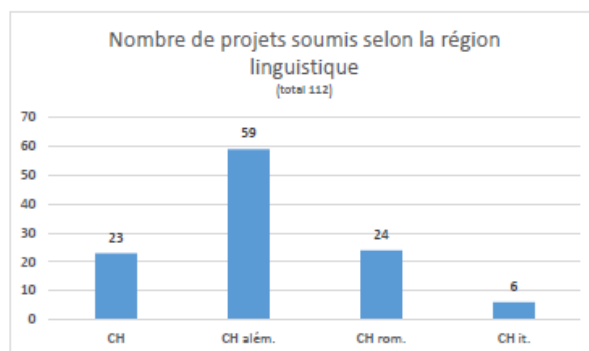
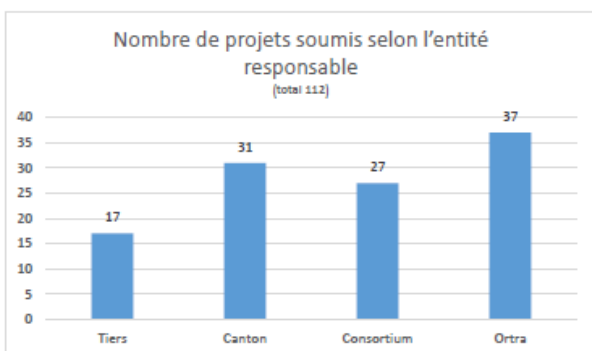
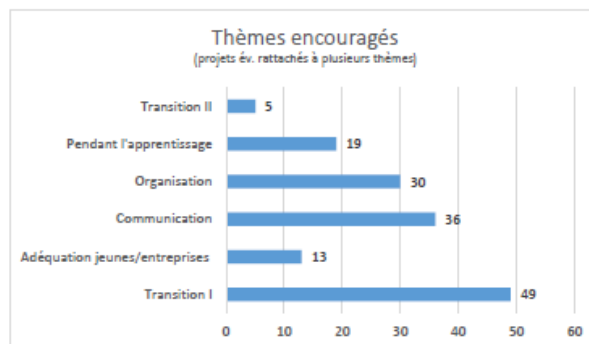
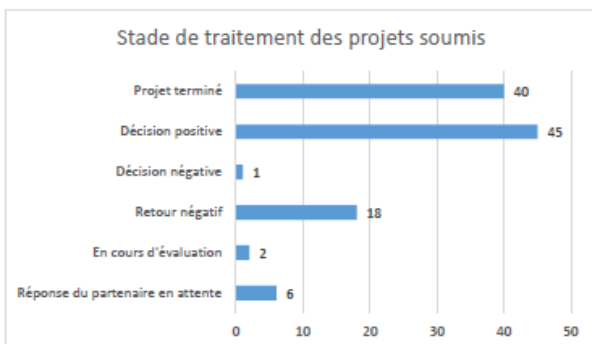
- a) Les participants au Sommet national de la formation professionnelle prennent connaissance du rapport de la Task Force « Perspectives Apprentissage » sur les derniers développements et sur les perspectives.
- b) Ils approuvent la fin du mandat de la Task Force, fixée au 15 novembre 2021, et la reprise de ses tâches par la CTFP en fonction des besoins.
- c) Ils approuvent la reconduction du programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 », la poursuite du monitoring et le principe d'une organisation des procédures de qualification 2022 répondant autant que possible aux modalités habituelles.

## Annexe

### Fiche d'information sur le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »

Tableau de bord sur le programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »

Données au 30 septembre 2021



## **Exemples de projets liés au programme de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 »**

Les projets décrits ci-après reflètent la diversité des mesures mises en place par les partenaires de la formation professionnelle. Ces cinq exemples sont emblématiques des quelque 85 mesures financées par le SEFRI.

### **Coaching et mentoring dans le cadre de la recherche d'une place d'apprentissage**

LIFT est un programme d'intégration et de prévention proposé aux jeunes dès la 9<sup>e</sup> année scolaire (HarmoS). Concrètement, les jeunes susceptibles de rencontrer des difficultés lors de la transition I ont la possibilité de s'immerger dans le monde professionnel en se rendant chaque semaine, en dehors de leur temps scolaire, dans une entreprise de leur région. Grâce au programme de promotion, l'organisation a par ailleurs pu offrir des mesures de coaching et de mentoring aux jeunes à risque, aussi bien en 2020 qu'en 2021.

### **Encouragement à la création de réseaux d'entreprises formatrices**

Dans le plan de relance de l'apprentissage mis en place par le canton de Vaud, trois actions visant le maintien et la création de places d'apprentissage ont pu bénéficier d'une aide financière. Premièrement, le « Junior Team », un modèle pédagogique qui consiste en la création d'une équipe de six à huit jeunes entre la première et la dernière année d'apprentissage se formant au même métier ou à des métiers apparentés. Ces jeunes sont placés sous la responsabilité d'un formateur engagé pour les encadrer à 100 %. Deuxièmement, la formation mixte, un modèle caractérisé par l'acquisition, dans un premier temps, des bases du métier. La première année de l'apprentissage correspond en effet à une formation initiale en école. Les jeunes sont suivis et guidés en parallèle, le but étant qu'ils trouvent rapidement une place d'apprentissage. Troisièmement, les réseaux d'entreprises formatrices, un modèle que des actions d'information et de sensibilisation doivent faire mieux connaître aux entreprises concernées. Il est prévu de créer une douzaine de réseaux d'ici 2023.

### **Information et documentation en vue de l'attribution des places d'apprentissage**

L'édition centralisée des SwissSkills Berne 2020, telle qu'elle était prévue initialement, a été remplacée par 56 championnats organisés indépendamment les uns des autres dans le cadre des SwissSkills Championships 2020. Grâce à SwissSkills Connect, près de 11 000 élèves ont eu tout le loisir de s'entretenir en direct avec des champions dans différents métiers lors de chats vidéo et de leur poser toutes sortes de questions sur leur formation et leur profession. Dans un autre contexte, l'émission de télévision SwissSkills Masterclass a convié les téléspectateurs à une plongée dans le travail quotidien de six professionnels de talent.

En ce qui concerne les salons des métiers, le SEFRI a financé les coûts supplémentaires occasionnés par l'application des plans de protection de même que les frais résultant des annulations. Il a par ailleurs soutenu l'élaboration de formats de remplacement virtuels et la création d'une bourse des places d'apprentissage en ligne. Cet outil a d'ailleurs pu être repris dans d'autres régions, non sans avoir été préalablement adapté aux besoins spécifiques.

### **Atteinte des objectifs de formation**

Les branches de l'hôtellerie et de la restauration ont particulièrement souffert des mesures destinées à enrayer la pandémie. Les organisations faitières ont réagi en prenant des mesures à l'échelle nationale. Il s'agissait, d'une part, de garantir le nombre nécessaire de places d'apprentissage et de décharger les entreprises et, d'autre part, d'intégrer les jeunes dans le monde du travail, d'éviter d'inutiles « files d'attente » dans la recherche de places d'apprentissage et d'aider les jeunes à trouver une entreprise disposée à les former une fois les mesures restrictives levées. Plusieurs cantons et régions ont proposé des semaines de rattrapage ou des cours de préparation aux examens de fin d'apprentissage. D'autres branches comme les secteurs de l'événementiel ou du fitness ont aussi reçu des subventions, qui leur

ont permis de proposer, en plus des offres citées précédemment, des simulations en vue des examens finaux, des kits de formation pour les entreprises formatrices, des ateliers virtuels et des cours d'appui.

### **Transition II**

Les conditions difficiles qui prédominent actuellement sur le marché du travail ne doivent pas empêcher un maximum de jeunes diplômés de réussir leur insertion professionnelle. Dans le cadre du projet du canton de Lucerne destiné à soutenir les jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail, les représentants des différentes branches interviennent dans les classes de dernière année d'apprentissage afin de présenter aux jeunes tout l'éventail des possibilités qui s'offrent à eux, aussi bien sur le marché du travail que dans le domaine de la formation continue. Les jeunes ayant tout juste terminé leur formation bénéficient en outre d'un accompagnement au travers d'offres de coaching et d'orientation de carrière.